SARL YZEURE LOISIRS
03400 YZEURE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2026 12			Exercice N-1 31/03/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	31 277	19 592	11 686	18 087	6 401-	35.39-
	Autres immobilisations corporelles	405 000	180 737	224 262	281 536	57 274-	20.34-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	10 000		10 000		10 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	446 277	200 329	245 948	299 623	53 675-	17.91-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	331 950	12 283	319 667	401 246	81 579-	20.33-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	2 574		2 574	833	1 741	208.96
	Autres créances	16 109		16 109	16 924	815-	4.81-
	Charges constatées d'avance	10 692		10 692	13 217	2 525-	19.10-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	97 594		97 594	26 655	70 938	266.13
	Total de l'actif circulant (IV)	458 918	12 283	446 635	458 875	12 240-	2.67-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	905 195	212 612	692 583	758 498	65 915-	8.69-

Copie certifiée conforme

Dossier N° 003312 en Euros.

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/03/2026 12	Exercice N-1 31/03/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 146	1 146		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	53 692-	29 235-	24 457-	83.65-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	38 592-	24 457-	14 136-	57.80-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	85 639-	47 046-	38 592-	82.03-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	2 068	2 531	463-	18.30-
	Total des provisions (II)	2 068	2 531	463-	18.30-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	281 354	339 395	58 041-	17.10-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 654	56 518	11 136	19.70
	Dettes fiscales et sociales	37 128	28 917	8 211	28.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	390 018	378 184	11 834	3.13
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	776 154	803 014	26 859-	3.34-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	692 583	758 498	65 915-	8.69-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	556 094	803 014		

SARL YZEURE LOISIRS

136 Route de Lyon

03400 YZEURE

ANNEXE DU 01/04/2025 AU 31/03/2026

SARL YZEURE LOISIRS
03400 YZEURE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	1	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NS
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Permanence ou changement de méthodes	2	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	2	
Etat des amortissements	2	
Evaluation des immobilisations corporelles	3	
Evaluation des amortissements	3	
Titres immobilisés	3	
Evaluation des matières et marchandises	3	
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Produits à recevoir	3	
Charges à payer	4	
Charges et produits constatés d'avance	4	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	4	
Rémunération des dirigeants		NA
Ventilation de l'effectif moyen	4	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	4	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	5	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels	5	
Transferts de charges	5	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 692 583.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 048 436.04 Euros et dégageant un déficit de 38 592.28- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, le magasin a subi un dégât des eaux ayant nécessité des travaux de remise en état. Les conséquences financières de cet événement ont été prises en compte dans les comptes de l'exercice, conformément aux principes comptables applicables.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifié, relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Ce règlement a principalement pour objet de moderniser la présentation des états financiers et de simplifier certaines informations à fournir en annexe. Son application n'a entraîné aucune modification des méthodes d'évaluation retenues par la société.
Les incidences de ce règlement se limitent à des évolutions de présentation des états financiers et de l'annexe. Elles sont sans incidence sur le résultat de l'exercice, les capitaux propres et la situation financière de la société.
Les données comparatives de l'exercice précédent sont présentées selon leur format

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

d'origine.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, en dehors de l'impact de l'application de l'ANC 2022-06.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 277		
Installations générales agencements aménagements divers	390 667		506
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 214		1 612
TOTAL	434 158		2 119
Autres participations			10 000
TOTAL			10 000
TOTAL GENERAL	434 158		12 119

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			31 277	31 277
Installations générales agencements aménagements divers			391 174	391 174
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 826	13 826
TOTAL			436 277	436 277
Autres participations			10 000	10 000
TOTAL			10 000	10 000
TOTAL GENERAL			446 277	446 277

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 190	6 401		19 592
Installations générales agencements aménagements divers	113 721	55 409		169 131
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 623	3 983		11 607
TOTAL	134 535	65 794		200 329
TOTAL GENERAL	134 535	65 794		200 329

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 401				
Instal.générales agenc.aménag.divers	55 409				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 983				
TOTAL	65 794				
TOTAL GENERAL	65 794				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	750
Total	750

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	855
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 979
Dettes fiscales et sociales	27 330
Total	38 164

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 692
Total	10 692

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES MARCHANDISES	924 647
VENTES RETROCESSIONS	121 197
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	2 592
Total	1 048 436

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	5
Total	5

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280 499
Total	280 499

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT ACRICOLE CENTRE EST
Montant initial de cette garantie : 261 134
Date de fin d'échéance de la garantie : 30/09/2024
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SARL GASTI

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE CENTRES EST
Montant initial de cette garantie : 421 245
Montant restant dû en capital : 338 543
Date de fin d'échéance de la garantie : 03/07/2030
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SARL GASTI

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

YZEURE LOISIRS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 136, Route de Lyon
03400 YZEURE
RCS CUSSET 827 716 168

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
A 08 heures 45,

Au sein de la société INTERSERVICES sis. 13 rue Christiaan Huygens 25000 BESANCON.

La société GASTI, société par actions simplifiée au capital de 3 124 650 euros, ayant son siège social sis, 26 grande rue chauchien, 71400 AUTUN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON-SUR-SAÔNE sous le numéro 799 237 037,

Représentée par son Président, Monsieur Giovanni ANDALI,

Associée unique et Présidente de la société YZEURE LOISIRS

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la SAS GASTI, associée unique, représentée par son Président, Monsieur Giovanni ANDALI, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2026 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associée unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de son mandat pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à - 38 592 euros de la manière suivante :

- Au compte Report à nouveau : -38 592 euros

Total affecté : - 38 592 euros

En conséquence, après affectation du résultat :

- Le compte « Report à nouveau » présente un solde débiteur de -92 285 €

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code du Commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'au cours des trois exercices précédents les dividendes ont été les suivants :

-Exercice au 31.03.2023 : néant
-Exercice au 31.03.2024 : néant
-Exercice au 31.03.2025 : néant

TROISIEME DECISION

L'associée unique constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé mais que les conventions conclues antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société GASTI
Associée unique et Présidente
Représentée par son Président
Monsieur Giovanni ANDALI

